

Saint-Lô, le 21 mars 2016

**MESSAGE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 3<sup>ème</sup> ET DE LYCÉE**

Service interdépartemental des  
bourses - SIB

Madame, Monsieur,

Afin de simplifier les conditions d'accès aux bourses nationales d'études, le système des bourses de lycée a été rénové, pour une application dès la rentrée 2016. Cette réforme doit conduire à rendre le dispositif plus accessible à toutes les familles et à le rapprocher du système des bourses nationales de collège et du supérieur.

Vous avez la possibilité dès à présent de déposer un dossier de demande de bourse de lycée auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant. La date limite de dépôt à respecter impérativement est fixée au **30 juin 2016**. J'attire votre attention sur la nécessité de remettre le dossier avant cette date et ce même si :

- vous n'avez pas connaissance de l'orientation de votre enfant ou de son établissement d'accueil. Dans le cas où il changerait d'académie à la rentrée, le dossier doit tout de même être déposé dans l'établissement d'origine. En cas de droit ouvert, il vous appartiendra alors de prévenir le lycée d'accueil.
- il manque un justificatif à votre dossier, le service interdépartemental des bourses vous adressera alors une demande de pièce.

Dossier suivi par  
Estelle LE GOFF

Téléphone  
02 33 06 92 48

Courriel  
dsden50-boursiers  
@ac-caen.fr

Fax  
02 33 57 97 08

12 rue de la chancellerie  
BP 442  
50002 Saint-Lô Cedex

<http://www.ac-caen.fr/la50/>

Je vous invite à vous rapprocher des services de l'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant.

Par ailleurs, afin d'évaluer votre droit à bourse, le ministère de l'Education nationale met à votre disposition un simulateur de bourse de lycée, en accès sur les sites suivants :

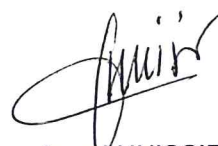
<http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee>

<https://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/vie-de-leleve/l-action-sociale>.

Vous pouvez également contacter le service interdépartemental des bourses pour toute difficulté particulière.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
l'Education nationale de la Manche



Jean LHUISSIER